

REUNION DU 02 NOVEMBRE 2010

Le deux Novembre deux Mil dix à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M BAR, Mme AUBRY, M CHENNEVIÈRE, M HUARD, Mme GUILLEMETTE, M RENARD, M VICTOR, M. LEMUNIER. M SOULARD, M. FERÉY. Mme JOURDAN, M VALLEE, Mme MAUPAS.

DEMISSIONNAIRES : Mme BOULAN, Mme SOHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VALLEE

Devis SDEC effacement Rue du Puits de la Vie + éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergie et d'équipement du Calvados relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de téléphone. E.R.D.F. prend en charge 5 746 € correspondant au coût du déplacement d'un poteau béton.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 67 883,39 € T.T.C.

Les taux d'aide en vigueur à la date d'élaboration de ce projet sont : 55% pour le réseau d'électricité ; 55 % pour l'éclairage public (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et de 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 26 370 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

- Electricité : 13 436,92 €
- Eclairage : 3 776,74 €
- Télécommunication : 9 156,40 €

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement
 - Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2ème semestre de l'année 2011 et informe le SDEC Energie des éléments justifiant cette planification :
 - Pend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau.
 - S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'article 1 dûment complétée de la présente délibération.
 - Pend note que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de TVA
 - S'engage à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total H.T soit la somme de 1 702,76 €.

- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Eclairage public Rue des Jardins : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par le Syndicat Intercommunal d'Energies et d'Equipement du Calvados relatif à la pose d'un candélabre Rue des Jardins.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 3 001,67 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la pose du candélabre Rue des Jardins pour une participation communale de 3 001,67 €.

Un courrier a été adressé aux riverains concernés afin de faire élaguer les arbres gênants l'éclairage de cette rue.

Réseau pluvial du bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne possède pas de plan pour le réseau pluvial. Toute l'eau part dans un caniveau rue des Châtelets et comme le volume d'eau est important cela engendre des problèmes. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire faire un plan précis pour connaître les dimensions qu'il serait souhaitable d'avoir ainsi qu'un relevé topographique de l'existant et connaître les préconisations à apporter.

Prix service public eau

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un rapport annuel établi par le Syndicat d'eau de la Suisse Normande. Ce document qui indique les caractéristiques techniques de ce service, les tarifs et la qualité de l'eau, peut être consulté en Mairie.

Convention service de remplacement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu du Centre de Gestion concernant le service de remplacement. En effet celui-ci concernait jusqu'à maintenant les missions de la filière administrative et le centre de gestion propose de l'étendre à l'ensemble des filières de la Fonction Publique Territoriale sous forme d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

E.P.F.N (Etablissement Public Foncier de Normandie) : Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de mettre cette question en point complémentaire : C'est accepté à l'unanimité.

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 6 Juillet 2010, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal d'une demande faite auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour l'étude d'aménagement préalable au développement de

l'urbanisation. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la candidature de la commune a été retenue. Le coût est estimé à 60 000 € cofinancé à 50% par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette étude et autorise le Maire à signer la convention.

Questions diverses

↳ Convention avec la Guinguette à tartines: Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de convention avec Monsieur David COUSTEAUX, gérant de la guinguette à tartines, l'autorisant à utiliser la parcelle communale à côté de sa propriété afin de stationner ses bateaux.

Après lecture de cette convention, le Conseil Municipal autorise le Maire à la signer.

↳ Village de caractère: Lors de la réunion du 1^{er} Juin 2010, Monsieur le Maire faisait part au Conseil Municipal de son souhait de bénéficier de l'appellation « Village de Caractère ». Le Conseil Général a adressé un dossier pour proposer la candidature de la commune. Monsieur le Maire demande donc à deux Conseillers Municipaux leur participation à ce projet et leur présence au rendez-vous prévus pour monter le dossier.

↳ Colis aux Anciens : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de certaines interrogations quant à l'attribution des colis pour les personnes qui ne pouvaient se rendre au repas des anciens. Il est donc décidé d'attribuer dorénavant les colis aux personnes de + de 65 ans malades ou en incapacité physique de se rendre au repas.

↳ Point sur les travaux :

- Le Busage à la Faverie est terminé.
- Terrain de Foot : La tranchée pour l'éclairage est faite afin que l'éclairage du terrain se fasse de l'intérieur des vestiaires. La tribune est presque terminée, quand à la pose des filets, un nouveau courrier sera adressé au Président lui précisant qu'il ne pourra plus utiliser le terrain si les filets ne sont pas posés par le Club de foot comme convenus depuis longtemps.
- Maison des Connaissances et des Echanges : La baie vitrée vient d'être posée.
- Lotissement de la Crête : les travaux de voirie vont commencer fin novembre et devraient se terminer courant décembre.
- Cimetière : les barrières ont été repeintes et posées. L'emplacement du colombarium et du jardin du souvenir réalisés. Il faudra prévoir des caniveaux pour éviter le ravinement des graviers lors de pluies.

↳ Matériel : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la petite remorque agraire nécessite des réparations. Il est aussi décidé d'acheter un taille haie.

↳ Conseil Communautaire : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la dernière réunion, il a été question de l'extension au niveau de la zone d'activité sur la commune d'Esson pour l'installation du Centre de secours, d'un cabinet vétérinaire et de bureau d'une plate forme pour bio combustible. L'autre thème abordé concernait la suppression de certains barrages et la préservation du barrage du Vey.

↳ Micro crèche : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande d'un local pour ouvrir une micro crèche.

↳ Cérémonies du 11 Novembre : Elles auront lieu à Clécy au Monument aux Morts à partir de 11h30.

La séance a été close à 22H30